

A faire : les joueurs

qui trichent sont sanctionnés ni par l'arbitre ni par les institutions

il s'est peu à peu institué l'automatisme de la tricherie par exemple le joueur qui envoie le ballon en touche réclame quasiment systématiquement la touche en levant le bras alors que la levée de bras n'a aucune incidence sur la décision arbitrale révélant du même coup la bêtise du footballeur et l'acte réflexe du footballeur témoignant du laxisme réglementaire en la matière depuis fort longtemps

Les institutions, ~~seulement les arbitres~~, devraient aussi sanctionner les joueurs, car elles jugent d'une autre façon avec d'autres moyens : ce double contrôle existe dans beaucoup de domaines de la vie mais au football par exemple l'automobiliste est flashé car il roule trop vite : de la même façon celui qui avance de 10 mètres pour faire la touche et s'en prend à l'arbitre qui siffle doit être sanctionné et le verdict publié : les amendes alimentant des caisses finançant des projets spéciaux accrédités par la communauté et ponctionnés sur les salaires doivent être autant systématisées que la mauvaise foi

Le Droit a posé la règle du carton en matière de simulation de faute génératrice de pénalty il s'agit à juste titre d'une répression de la tricherie, législation déjà bien trop tardive réclamée depuis fort longtemps : la mise en œuvre de la règle a montré ses limites prévisibles et autrement plus injustes pour le malheureux sanctionné : il vaut mieux 100 coupables en liberté qu'un innocent en prison : toute règle doit satisfaire le b.a.ba de la philosophie

1. En tout domaine sauf exception le ~~carton doit être~~ l'automatisme
2. Le carton ne peut être donné que si la simulation est manifeste : l'interprétation doit être restrictive et le juge de touche au moins doit avaliser la décision arbitrale sauf en cas de récidive ou de cas grossiers à définir
3. le carton doit pouvoir être annulé a posteriori entendu que le droit d'appel est le principe général du Droit l'appel doit être traité par l'instance arbitrale et l'institution dans les plus brefs délais en cas de compétition
4. le fait de simuler n'est en soi ~~l'cause de carton~~ c'est le fait de réclamer le pénalty qui est nocif